

BTS MÉTIERS DE LA MODE CHAUSSURE ET MAROQUINERIE

U.5 ÉLABORATION ET VALIDATION ÉCONOMIQUE DU PROCESSUS DE PRODUCTION

SESSION 2022

Durée : 6 heures

Coefficient : 4

Matériel autorisé

- L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
- L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

Le candidat est invité à prendre connaissance de l'intégralité du sujet avant de traiter dans l'ordre de son choix les parties 1 ou 2.
Les réponses aux questions doivent être remises sur des copies distinctes en séparant les deux parties.

Première partie : résolution ou approche économique, juridique et managériale

- Temps conseillé 2 heures.
- La qualité de l'écrit, la clarté et la pertinence de la présentation et de l'argumentaire seront pris en compte.
- Notée 8 points sur 20.

Deuxième partie : résolution ou approche technico-économique : élaboration et validation d'un processus de production

- Temps conseillé 4 heures.
- Notée 12 points sur 20.

Documents à remettre par le candidat

- Une copie pour les réponses de la 1^{re} partie.
- Une copie pour les réponses de la 2^e partie.

Les fichiers numériques et leurs impressions sur papier (à rendre avec la copie de la 2^e partie)

- N° de candidat – DR1-CALCUL DES BESOINS.
- N° de candidat – DR2-EFFECTIF (si réponse sous format numérique).
- N° de candidat – DR3-APPRO FILS.
- N° de candidat – DR4-TEXI (si réponse sous format numérique).
- N° de candidat – DR5-PLANNING.
- N° de candidat – DR6-ÉQUILIBRAGE.

Dès que le sujet est remis, s'assurer qu'il est complet.
Le sujet comporte 13 pages, numérotées de 1/13 à 13/13.

BTS MÉTIERS DE LA MODE – CHAUSSURE ET MAROQUINERIE		Session 2022
U.5 élaboration et validation économique du processus de production	Code:22MDE5CHM	Page 1/13

SOMMAIRE

Contexte industriel	3
1 ^{re} PARTIE : résolution ou approche économique, juridique et managériale.	4
2 ^e PARTIE : résolution ou approche technico-économique, élaboration et validation d'un processus de production.....	6
ANNEXE A : les vêtements « Made in France » - Un véritable gage de qualité ?	9 à 10
ANNEXE B : les dessins et modèles et le droit d'auteur - Une double protection	11
ANNEXE C : crowdfunding - Les dons stagnent, les prêts s'envolent.....	12
ANNEXE D : ventes année N-1.....	13
ANNEXE E : sous-traitant TEXI	13
ANNEXE F : tableau des compétences.....	13

CONTEXTE INDUSTRIEL

Immatriculée en 2011, la société MP, située dans le sud-est de la France, évolue dans l'univers de la chaussure française éco-conçue. Connaissant une forte croissance depuis sa création, elle propose désormais les trois lignes de produits suivants :

- des chaussons réalisés avec une seule matière ; ils sont recyclables en fin de vie, sans désassemblage ;
- des sneakers cuir ; un style résolument sportswear, classe et épuré avec une ligne tout cuir haut de gamme ;
- des sneakers de loisirs fabriqués en France ; les sneakers sont conçus à partir d'une technologie de tricotage, avec un fil issu du recyclage de bouteilles plastiques.

Le choix d'une fabrication exclusivement française et d'une conception responsable, écologique, limitant le nombre de composants, de matières et d'opérations constituait en 2011 une tendance encore naissante, mais grandissante chez les consommateurs. Pour preuve, la société MP avait réuni rapidement les fonds propres nécessaires au lancement de l'activité via la plateforme Ulule.¹

Les produits sont vendus par le biais du site Internet propre à la société MP et chez des revendeurs spécialisés.

Le tricotage des tiges est sous-traité auprès de la société locale spécialisée TEXI. Afin d'en assurer le contrôle, l'achat et l'approvisionnement des bobines sont effectués par la société MP. Les semelles sont achetées au Portugal car l'entreprise MP ne dispose pas de sous-traitant local ou de trésorerie suffisante pour investir dans ses propres moules à injection. Néanmoins, les objectifs de croissance de la société MP nécessiteront sans doute à terme de trouver des locaux plus vastes que les 450 m² d'ateliers actuels.

Fiche d'identité de l'entreprise

Date de création : 2011.

Statut juridique : SARL.

Capital social : 300 000 euros.

Effectif actuel : 15 CDI ETP (Équivalent Temps Plein).

Chiffre d'affaires : 2 millions d'euros.

Production prévisionnelle de chaussons : 5 000 paires en 2022.

Production prévisionnelle de sneakers en cuir : 1 000 paires en 2022.

Production prévisionnelle de sneakers tricoté : 25 000 paires en 2022.

Distribution : E-shop MP et revendeurs multimarques.

¹ Plateforme pionnière du financement participatif dit également « crowdfunding », Ulule permet aux projets créatifs, innovants et solidaires de collecter des fonds, tester une idée, de réunir et faire grandir une communauté.

TRAVAIL DEMANDÉ

1. S'informer du cadre juridique de la relation du travail

Un nouveau distributeur a commandé pour début septembre des chaussons ZEN et POLAR. Pour faire face à cette commande exceptionnelle, l'entreprise MP hésite entre recourir à du personnel intérimaire ou embaucher en Contrat à Durée Déterminée (CDD).

Les questions qui suivent ont pour objectifs de déterminer et d'analyser les solutions qui permettront, à l'entreprise MP, de faire face à une augmentation exceptionnelle de son activité.

Q 1.1 Indiquer les avantages recherchés lors du processus de recrutement par les entreprises qui ont recours aux agences d'intérim pour faire face à leur accroissement exceptionnel d'activité.

Q 1.2 Indiquer les raisons qui inciteraient l'entreprise MP à privilégier un recrutement en CDD plutôt qu'une embauche de salariés intérimaires.

Face à un manque de candidats possédant les compétences recherchées, l'entreprise MP doit également réfléchir à d'autres solutions en parallèle de l'emploi en intérim ou en CDD.

Q 1.3 Proposer et expliquer les limites des autres solutions qui s'offrent à l'entreprise MP pour faire face à un accroissement exceptionnel d'activité.

2. Mettre en évidence le rôle des politiques de sourcing et d'approvisionnement

L'entreprise MP participe annuellement au salon « Made in France » sur Paris.

La question qui suit a pour objectif d'analyser la stratégie de l'entreprise MP consistant à choisir de concentrer principalement sa production en France.

Q 2.1 À l'aide de l'annexe A, présenter synthétiquement les avantages et les limites d'un simple marquage « Made in France ».

3. Mettre en place les moyens de protection des modèles face à la contrefaçon

Dans le but de rester innovant, le responsable Recherche et Développement (R&D) propose pour une future saison de mettre en place une quatrième ligne de produits avec une semelle particulièrement originale, simplifiant le montage et le recyclage.

Les questions qui suivent ont pour objectif de déterminer les moyens de protection des créations esthétiques les mieux adaptés pour l'entreprise MP.

Q 3.1 À l'aide de l'annexe B, présenter un tableau comparatif entre le titre de propriété des dessins et modèles et le droit d'auteur selon la législation française en distinguant la démarche, les caractéristiques du déposant et la durée de vie de la protection.

Q 3.2 Proposer et justifier la meilleure solution concernant la protection des créations esthétiques qui permettrait de défendre au mieux les intérêts de l'entreprise MP.

Q 3.3 En complément de l'obtention de titres de propriété industrielle, proposer trois mesures que l'entreprise MP peut mener pour lutter, dissuader ou limiter la contrefaçon de ses produits.

4. Appréhender les données d'exploitation, d'investissement et de financement de l'entreprise

La mise en place éventuelle d'une quatrième ligne de produits engendrerait également des soucis de financement.

Les questions qui suivent ont pour objectif de comparer les formes de financement participatif pour l'entreprise MP.

Q 4.1 À l'aide de l'annexe C, présenter dans un tableau selon le modèle ci-dessous, les trois formes de financement participatif en précisant les avantages et les inconvénients pour l'entreprise MP et ses associés actuels.

Modèle du tableau à reproduire sur la copie.

Formes de financement participatif des investisseurs	Avantages pour l'entreprise MP et ses associés actuels	Inconvénients pour l'entreprise MP et ses associés actuels
Dons		
Investissement en contrepartie de capital social		
Prêt		

2° PARTIE : résolution ou approche technico-économique, élaboration et validation d'un processus de production.

Calculer les besoins

Un nouveau distributeur a commandé pour début septembre des chaussons ZEN et POLAR.

Q 5.1 Calculer les besoins pour chaque référence.

À l'aide des onglets « **NOMENCLATURES** » et « **COMMANDE SEPT** » du fichier **DR1-CALCUL DES BESOINS**, calculer les besoins pour chaque modèle.

Imprimer les résultats.

Enregistrer le fichier sous : **N°candidat – DR1-CALCUL DES BESOINS**.

Certaines matières sont utilisées sur plusieurs modèles.

Q 5.2 Dans un nouvel onglet du fichier **N°candidat – DR1-CALCUL DES BESOINS**, créer un document de synthèse regroupant les besoins cumulés par matière

Imprimer les résultats.

Enregistrer le fichier sous : **N°candidat –DR1-CALCUL DES BESOINS**.

Le feutre est livré en rouleau. L'unité de commande des rouleaux de feutre est le mètre linéaire. La largeur utile est de 130 cm. Les surfaces allouées sont calculées en m².

Q 5.3 Rajouter une colonne dans l'onglet créé précédemment pour indiquer en mètres linéaires, les quantités à commander.

Imprimer les résultats.

Enregistrer le fichier sous : **N°candidat –DR1-CALCUL DES BESOINS**.

Le prix du mètre linéaire est de 7,95 € pour le feutre.

Q 5.4 Calculer, dans l'onglet créé, le coût total des achats matières pour la commande de septembre.

Imprimer les résultats.

Enregistrer le fichier sous : **N°candidat - DR1-CALCUL DES BESOINS**.

Calculer les effectifs

Pour cette commande exceptionnelle de chaussons, la société pense faire appel à des intérimaires, le plan de charges des salariés étant complet.

Q 6.1 Calculer le nombre d'intérimaires à employer pour fabriquer cette commande dans les délais, compte tenu des renseignements indiqués ci-dessous. Commenter le résultat.

- Temps alloué à la paire : 8,75 min.
- Temps de travail journalier : 420 min.
- Délais de fabrication : 10 jours.
- Quantités : 869.
- Rendement estimé des intérimaires : 70 %.

Répondre sur feuille de copie ou éventuellement avec un tableur. Dans ce dernier cas enregistrer le fichier sous le nom : **N°candidat - DR2-EFFECTIF**.

Imprimer les résultats si un logiciel tableur est utilisé.

Calculer la consommation de fils et le nombre de bobines

La société MP vend des sneakers tricotés. Le tricotage des tiges est sous-traité à une entreprise spécialisée, la société TEXI. La société MP doit prévoir les approvisionnements des bobines pour les machines à tricoter.

Pour préparer les approvisionnements de la nouvelle saison, elle se base sur les ventes réalisées la saison précédente.

Q 7.1 À partir du tableau des ventes de sneakers de l'année N-1 (**annexe D**) et de l'onglet « **consommation de fils** » du fichier numérique **DR3-APPRO FILS**, calculer la consommation de fils par coloris par mois en gramme.

Q 7.2 Dans l'onglet « **consommation de fils** » du fichier numérique **DR3-APPRO FILS**, calculer le nombre de bobines nécessaires (arrondir à l'entier supérieur).

Imprimer les résultats des questions **Q 7.1** et **Q 7.2**.

Enregistrer le fichier sous : **N°candidat - DR3-APPRO FILS**.

Q 7.3 Dans l'onglet « **planning fils blanc** » du fichier numérique **DR3-APPRO FILS**, calculer les besoins nets mensuels nécessaires à la production en tenant compte des contraintes d'approvisionnement (**annexe D**) et compléter le tableau d'approvisionnement.

Imprimer les résultats.

Enregistrer le fichier sous : **N°candidat - DR3-APPRO FILS**.

Vérifier la capacité du sous-traitant TEXI

La société MP fait sous-traiter le tricotage des tiges des sneakers et souhaite vérifier si ses commandes seront livrées dans les délais.

Q 8.1 Calculer la capacité de production par semaine du sous-traitant (en nombre de paires) en tenant compte de ses équipements. Des données sont fournies sur l'**annexe E**.

Répondre sur feuille de copie ou éventuellement avec un logiciel tableur. Dans ce dernier cas enregistrer le fichier sous : **N°candidat – DR4-TEXI**.

Q 8.2 Analyser les résultats, proposer et justifier par des calculs une ou plusieurs solutions permettant de répondre à la demande.

Répondre sur feuille de copie ou éventuellement avec un logiciel tableur. Dans ce dernier cas enregistrer le fichier sous : **N°candidat – DR4-TEXI**.

Imprimer les résultats des questions **Q8.1** et **Q 8.2**.

Planifier le travail du sous-traitant TEXI

Q 9.1 Sur le fichier **DR5-PLANNING**, en prenant en compte les commandes à livrer en début des semaines 39, 40, 41 et 42, compléter le planning de travail entre l'atelier MP, la société TEXI et le transporteur.

Les congés d'été sont fixés du 22 juillet au 15 août 2022 pour les deux sociétés.

	Délais pour tricotage en jours	Transport entre la société TEXI et atelier MP en jours	Délai de fabrication atelier MP en jours
Livraison S39 (30 sept.)	6	1	4
Livraison S40 (7 oct.)	6	1	5
Livraison S41 (14 oct.)	5	1	4
Livraison S42 (21 oct.)	6	1	5

Remarque : éviter les périodes sans activité dans les deux entreprises.

Imprimer les résultats.

Enregistrer le fichier sous : **N°candidat - DR5-PLANNING**.

Q 9.2 Sur feuille de copie, définir le nombre de jours disponibles pour l'atelier MP pour réaliser une commande supplémentaire sans modifier les délais.

Équilibrer les postes de travail

Dans l'atelier MP le travail est organisé par groupe de quatre personnes. Pour améliorer le délai de livraison le groupe travaille simultanément sur deux modèles différents : chaussons et sneakers.

Les quantités à fabriquer étant très différentes entre les deux modèles, l'équilibrage des tâches se fait en utilisant les temps pour la série.

Quantités journalières à fabriquer sont définies ci-dessous.

- Chaussons : 20 paires.
- Sneakers : 95 paires.

Le temps de travail journalier est de 420 minutes.

Q 10.1 Compléter le fichier **DR6-ÉQUILIBRAGE**.

Remarque : l'équilibrage du 1^{er} poste est commencé.

Contraintes à respecter :

- répartir si possible les quatre opérateurs sur les deux modèles ;
- respecter les qualifications de chacun des employés (tableau de qualification dans le fichier **DR6-ÉQUILIBRAGE** et sur l'annexe F).

Q 10.2 Calculer le taux de saturation pour chaque poste afin de vérifier que les charges sont bien équilibrées dans une fourchette de +/- 5 %.

Imprimer les résultats.

Enregistrer le fichier sous : **N°candidat – DR6-ÉQUILIBRAGE**.

ANNEXE A : les vêtements « Made in France » - Un véritable gage de qualité ?

Selon un sondage Ifop en 2017, presque trois quarts des Français sont prêts à payer plus cher des vêtements fabriqués en France. Ce véritable engouement pour les produits dits « Made in France » s'explique tant du point de vue éthique (soutenir des industries et des savoir-faire en voie d'extinction, s'assurer que les conditions de travail soient conformes à la législation nationale) que du point de vue écologique (réduire les coûts de transport et des dépenses énergétiques dans le processus de production). L'industrie textile cherche donc, de plus en plus, à proposer des produits qui répondent à ces exigences. Toutefois, le fait de produire les vêtements dans l'hexagone est-il toujours synonyme de qualité ?



Que dit la loi à ce sujet ?

Il n'existe pas, stricto sensu, de définition légale du « Made in France » ou de toute autre expression indiquant au consommateur que le produit a été fabriqué sur le territoire français. En principe, aucune obligation légale ou réglementaire n'impose le marquage d'origine des produits fabriqués dans l'Union Européenne ou importés, à l'exception de certains produits agricoles ou alimentaires. Le marquage indiquant l'origine du produit est donc facultatif et peut être effectué sous la seule responsabilité du fabricant ou de l'importateur.

Il n'empêche que celui-ci ne peut toutefois pas faire n'importe quoi. Afin d'empêcher toute pratique abusive, le marquage reste soumis à deux types de contrôles, à l'importation du produit et lors de sa mise en circulation sur le marché intérieur.

Le premier contrôle est effectué par la Direction Générale des Douanes, qui vérifie, conformément à l'article 39 du Code des douanes, que les marchandises importées ne comportent pas un marquage de nature à faire croire que le produit a été fabriqué en France ou est d'origine française alors qu'il provient en réalité d'une origine tierce.

Le second contrôle est effectué par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), qui veille à ce que les producteurs n'utilisent pas de pratiques commerciales trompeuses, constitutives d'une infraction au sens de l'article L. 121-1 du Code de la Consommation. Ainsi, toute indication d'une mention fautive ou de nature à induire le consommateur en erreur quant à la provenance d'un produit est sanctionnée par cette disposition, qui prévoit que la mention d'origine doit toujours pouvoir être justifiée.

Que se passe-t-il si le produit est fabriqué dans plusieurs pays ?

Si ces démarches ne posent a priori pas de problème lorsque le produit est fabriqué dans un seul pays, elles se compliquent lorsque le produit est fabriqué dans plusieurs pays, ce qui est de plus en plus le cas aujourd'hui, du fait de la mondialisation des échanges.

Dans ce cas, pour déterminer l'origine des marchandises, l'article 24 du Code des douanes communautaires prévoit qu'une marchandise sera originaire du pays dans lequel a eu lieu sa « dernière transformation substantielle ».

BTS MÉTIERS DE LA MODE – CHAUSSURE ET MAROQUINERIE		Session 2022
U.5 élaboration et validation économique du processus de production	Code:22MDE5CHM	Page 9/13

Ce critère varie selon le produit en question, en fonction des textes, et laisse par conséquent une grande latitude au fabricant. En matière de bonneterie par exemple, les vêtements et accessoires doivent être complètement confectionnés en France, afin d'obtenir le fameux sésame « Made in France ». C'est le cas de la marque « Le Slip Français », qui, comme son nom l'indique, réalise toute sa production en France, de la confection à l'emballage, malgré le fait que le coton utilisé soit importé d'Inde, d'Égypte ou des États-Unis.

Le développement des labels

Le principe de la libre circulation des biens et des services dans l'Union Européenne et les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce empêchent les états membres européens d'apporter un soutien financier aux initiatives privées, visant à promouvoir la production locale. C'est donc l'apanage des nombreuses associations et fédérations, qui ont créé des labels de reconnaissance facultatifs, basés sur des cahiers des charges spécifiques, et dont l'attribution peut être vérifiée par un organisme tiers indépendant.

Le label "Origine France Garantie" par exemple, créé par l'association Pro France en 2010, peut être appliqué aux produits réunissant deux critères : 50 % du prix de revient doit être acquis en France et les caractéristiques essentielles du produit doivent être réalisées dans l'hexagone. Pour les vêtements, cela signifie que le montage, l'assemblage et la finition doivent être réalisés sur le territoire national. Ce label compte aujourd'hui plus 1650 gammes de produits labellisés, comme par exemple la marque de jeans et chaussures « 1083 ».

Il existe toutefois des labels plus exigeants, qui placent le curseur sur la provenance du produit, mais aussi sur sa qualité. C'est le cas du label « Entreprise du Patrimoine Vivant », qui promeut les entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Ce label a été exceptionnellement créé par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, en 2006, afin de protéger des filières d'excellence mises en péril ou qui risquent de perdre leurs techniques. L'atelier Joly, par exemple, bénéficie de ce label, en tant que l'un des derniers fabricants de chaussettes et de pulls en France.

D'autres labels prennent davantage en compte la dimension environnementale dans la production de vêtements, à l'instar du label « France Terre Textile », qui garantit aux consommateurs que 75 % des opérations de production aient été réalisées en France, tout en étant respectueuses de l'environnement (pollution, recyclage, utilisation d'énergies renouvelables). Ce label compte aujourd'hui près de 90 entreprises, dont la marque vosgienne « Bleuforêt », qui confectionne des collants et des chaussettes.

En définitive, il convient de faire attention lors de nos achats au marquage « Made in France », qui, s'il atteste qu'une partie de la production ait été réalisée en France, n'est pas toujours synonyme de qualité. L'émergence des nombreux labels contribue ainsi à pallier les insuffisances de ce marquage et à mieux informer le consommateur. Alors la prochaine fois que vous faites du shopping, ouvrez l'œil.

Source : <https://www.linfordurable.fr/entreprises/les-vetements-made-france-un-veritable-gage-de-qualite-6474>

BTS MÉTIERS DE LA MODE – CHAUSSURE ET MAROQUINERIE		Session 2022
U.5 élaboration et validation économique du processus de production	Code:22MDE5CHM	Page 10/13

ANNEXE B : les dessins et modèles et le droit d'auteur - Une double protection

L'unité de l'art

En France, le dépôt de dessins et modèles s'inscrit dans un cadre juridique privilégié, grâce à la théorie dite de « l'unité de l'art ».

Ainsi, tout objet industriel caractérisé par une esthétique particulière, quelle que soit son utilisation ou sa valeur artistique, bénéficie - à condition d'être original - d'une protection par droit d'auteur, en plus de la protection par dessin ou modèle. Le droit d'auteur n'exige aucune formalité de dépôt, il suffit au créateur de prouver l'antériorité de sa conception. Parmi ces moyens de preuves, il est possible d'utiliser une enveloppe Soleau ou encore le dépôt de dessins et modèles.

L'avantage de déposer un dessin ou un modèle est d'obtenir cette double protection : droit d'auteur et propriété industrielle.

En disposant d'un document officiel qui atteste de vos droits, vous pouvez, en outre, envisager plus facilement d'étendre votre protection à l'étranger.

Qui peut déposer un dessin ou modèle ?

Que vous soyez un particulier ou que vous représentiez une personne morale, vous pouvez déposer vous-même votre dessin ou modèle ou faire appel à un mandataire professionnel pour vous aider dans vos démarches.

La vie de vos dessins et modèles ?

Votre dépôt vous offre une protection pour une durée initiale de 5 ans qui peut être prolongée par tranches de 5 ans jusqu'à une période maximale de 25 ans.

Qu'est-ce que le droit d'auteur ?

Le droit d'auteur protège les œuvres littéraires, les créations musicales, graphiques et plastiques, mais aussi les logiciels, les créations de l'art appliqué, les créations de mode, etc.

La vie du droit d'auteur ?

L'auteur qui ne peut être qu'une personne physique bénéficie de deux types de prérogatives :

- de droits « moraux » qui le protègent en tant qu'auteur. Il peut ainsi s'opposer à une divulgation de son œuvre qui serait faite sans son consentement, à une utilisation qui dénaturerait son œuvre ou encore revendiquer que son nom soit mentionné. Ce droit moral est perpétuel et l'auteur ne peut pas le céder ;
- de droits « patrimoniaux » qui lui permettent d'interdire ou d'autoriser l'utilisation de son œuvre et de percevoir, dans ce cas, une rémunération en contrepartie. Le droit patrimonial dure jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur [...].

Source : <https://www.inpi.fr/fr>

ANNEXE C : crowdfunding - Les dons stagnent, les prêts s'envolent

Le financement participatif continue de bien se porter en France : en 2018, ce sont 402 millions d'euros qui ont été collectés par ce biais, soit une hausse de 20 % par rapport à 2017, selon le dernier baromètre du crowdfunding.

« On est rassuré : le secteur n'est pas mort. » C'est avec une touche d'ironie que Stéphanie Savel, la présidente de Financement Participatif France, dévoilait ce jeudi 24 janvier, le baromètre 2018 du crowdfunding en France réalisé avec KPMG [...].

Depuis 2015 – où le montant s'élevait à 167 millions d'euros –, la hausse a été régulière et ininterrompue. « Le marché commence à être mature », commente Stéphanie Savel, face à cette croissance à deux chiffres, « mais le secteur évolue et se transforme », note-t-elle.

Les dons stagnent

Catégorie certainement la mieux connue du grand public, les plateformes de don avec ou sans récompense du type KissKissBankBank ou Ulule via lesquelles les contributeurs soutiennent financièrement un projet, souvent avec une contrepartie allant du simple remerciement à un objet ou une expérience, continuent d'engranger la grande majorité des projets. Sur les 33 381 projets financés par le crowdfunding en 2018, 28 474 l'ont été par le don. Mais le montant moyen collecté par projet est bien plus faible que dans le cadre du prêt ou de l'investissement : 5 576 euros en moyenne pour un projet en don avec récompense, contre plus de 300 000 euros pour du prêt rémunéré ou de l'investissement en capital par exemple. [...].

L'investissement en contrepartie de capital encore en recul

Comme l'an passé, le segment de l'investissement est lui aussi en recul : les sommes collectées par ce biais chutent de 19 %, à 45,9 millions d'euros, après une baisse de 15 % enregistrée dans le dernier baromètre. Il faut dire que l'investissement correspond à un cycle long. Dans l'attente d'un retour sur investissement, certains peuvent faire le choix de se tourner vers des produits plus courts et de diversifier ainsi leur portefeuille. « Pour certaines plateformes, l'impact de la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF) et de la déductibilité qui lui était liée a été significative », note par ailleurs Financement Participatif France.

Le prêt en hausse de 40 %

Au final, c'est bien le financement participatif par prêt qui tire son épingle du jeu. « Les fonds collectés ont augmenté de 40 %, à 202,4 millions d'euros » [...] indique Stéphanie Savel. [...].

Les montants collectés via le prêt n'en continuent donc pas moins de croître. Il faut dire que le crowdfunding par prêt présente plusieurs avantages comme la rapidité d'accès au crédit, un moyen de communiquer sur son projet et peut faire office de levier pour d'autres financements, s'inscrivant souvent de manière complémentaire à un financement bancaire classique. Ce sont d'ailleurs les TPE/PME/ETI et les start-up qui profitent le plus du financement participatif : 80 % des montants collectés via le crowdfunding en 2018, c'est-à-dire 324,4 millions d'euros, leur étaient destinés.

Source : https://www.challenges.fr/finance-et-marche/crowdfunding-les-dons-stagnent-les-prets-s-envolent_638531

BTS MÉTIERS DE LA MODE – CHAUSSURE ET MAROQUINERIE		Session 2022
U.5 élaboration et validation économique du processus de production	Code:22MDE5CHM	Page 12/13

ANNEXE D : ventes année N-1

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept
Coloris	QUANTITÉS						
Blanc	1553	1967	2112	2029	1180	249	518
Navy	932	1491	1760	725	994	207	1346
Rouge	621	1242	642	704	518	207	518
Blanc+rouge+Navy	1139	1160	1118	1553	1760	104	373

Consommation en gramme/ paire : 90 g (chute comprise).

Pour le modèle en trois couleurs, la répartition de consommation est définie dans le tableau ci-dessous.

Blanc	90 %
Rouge	5 %
Navy	5 %

Masse d'une bobine : 950 g.

Approvisionnement : carton de 10 bobines/coloris.

Remarque : pas de mélange de couleurs possible dans les cartons.

Délais d'approvisionnement : 1 mois.

ANNEXE E : sous-traitant TEXI

Temps de travail journalier : 8h30 sur 4 jours soit 35 h/semaine.

Matériel : 1 machine CMS 330HP simple (tricote 1 tige à la fois).

2 machines CMS 330HP TT (tricotent 2 tiges en même temps).

Perte de temps liée aux aléas et réglages : 15 %.

Temps de tricotage d'une tige sur CMS 330HP : 13 min.

Temps de tricotage pour 2 tiges sur CMS 330HP TT : 14 min.

Nombre de paires à fabriquer par semaine : 530.

Remarque : la société TEXI n'envisage pas d'acheter d'autres machines.

ANNEXE F : tableau des compétences

	Employé 1	Employé 2	Employé 3	Employé 4
Découpe laser		x		
Machine pilier		x		
Machine plate		x	x	
Machine zig zag		x	x	
Machine Strobel	x		x	x
Forme+ main	x		x	
Travaux main	x	x	x	x
Machine à coudre semelle		x		
Machine à réactiver			x	
Machine à coudre latérale	x			x

